Le CESE a adopté son avis sur "Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?"

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 25/10/2017

Saisine liée : QUELLE POLITIQUE POUR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ?

Avis voté lors de la séance plénière du 25 octobre 2017

Avis présenté par Frédéric Grivot au nom de la section des activités économiques

L'avis est adopté. Résultats du vote : 171 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions
Consultez l'avis voté

La création des pôles de compétitivité en 2004 avait pour objectif de regrouper et faire travailler en synergie sur un même territoire des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche au profit de projets d'innovation, afin de dynamiser la compétitivité de notre industrie.

En 2017, l'objectif de décloisonnement des acteur.rice.s de l'innovation et de leur mise à réseau est atteint. Il s'agit désormais de transformer l'innovation en produits et services créateurs de richesses et d'emplois, au service des transitions et en cohérence avec les neuf solutions industrielles de l'Industrie du futur.

Dans son avis, le CESE formule plusieurs recommandations pour aider les pôles à passer de "l'usine à projets" à "l'usine à produits" et services. Le CESE insiste sur le besoin d'approfondir et de compléter les évaluations des pôles, qui serviront à engager une nouvelle phase de leur activité.

Frédéric Grivot est vice-président national CPME en charge de l'industrie. Il siège dans la section des activités économiques où il représente le groupe des Entreprises.

© - copyright CESE - Novembre 2026